

COMMUNE DU TAMPON

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu le 27 avril 2022 par Maître Jean Patrick MOUTIEN, notaire à LE TAMPON (Réunion) 106, rue Jules Bertaut.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

SUR INTERVENTION DE :

1°) Monsieur Alain Jean Claude **BOYER**, époux de Madame Marie Nadeige **ADRAS**, demeurant à LE TAMPON (97430) 91 rue Fidélio Robert 12ème km.
Né à SAINT-DENIS (97490) le 9 février 1968.

2°) Madame Marie Gillette **SMITH**, épouse de Monsieur **FONTAINE**, demeurant à LE TAMPON (97430) 10 impasse des Foulards 12 ème Km.
Née à LE TAMPON (97430) le 10 août 1964.

I - Parfaitement connaître, mais sans avoir de lien de parenté ou d'alliance avec la personne :

Monsieur Joseph Félicien **ROBERT**, et Madame Marie Joséphine Anita **DIJOUX**, son épouse, demeurant ensemble à LE TAMPON (Réunion), 95 rue Fidélio Robert.

Monsieur est né à LE TAMPON (97430) le 19 juillet 1903.

Madame est née à LE TAMPON (97430) le 1^{er} octobre 1905.

Suite à leur décès survenus, cette occupation a été poursuivie **par jonction des délais tel que prévu à l'article 2265 du Code civil, par son enfant :**

Monsieur Pierre Gabriel Camille **ROBERT**, époux de Madame Henriette Elourda **SERY**, demeurant à LE TAMPON (97430) 95 rue Fidélio Robert.
Né à LE TAMPON (97430), le 17 septembre 1943.

II - Et ils ont attesté, comme étant de notoriété publique et à leur connaissance personnelle : que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)**

Il a possédé, savoir, le bien visé ci-dessous :

DESIGNATION

A LE TAMPON (RÉUNION) 97430 97 Chemin Fidélio Robert,
Une parcelle de terrain ensemble la construction y édifiée.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BD	372	97 CHE FIDELIO ROBERT	00 ha 07 a 89 ca

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.